

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 28 novembre au dimanche 04 décembre 2022



POLICE
RIVIERA

269 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

107 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

26 jours de service

23 jours de cours de répétition
3 jours engagement en situation d'urgence (prévision
risque de pénurie énergétique)



SDIS
RIVIERA

15 interventions

Interventions diverses

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services



Chardonne



Le Mont-Pèlerin, 28.11.2022 - 0105 : un chenil prend feu en lisière de forêt

Un peu après une heure du matin, les pompiers sont alarmés pour un feu dans un chenil d'environ 100 m² en lisière de forêt au Mont-Pèlerin. Au total, plus d'une vingtaine de sapeurs du SDIS Riviera (venus des casernes de Jongny, Vevey et Montreux) sont mobilisés, avec une demi-douzaine de véhicules, dont trois tonnes-pompes (1'000, 2'000 et 6'000 litres). Alors que l'incendie menace de se propager à la forêt environnante et à d'autres bâtiments, plusieurs lances sont mises en place pour circonscrire le sinistre. Le feu et tous ses foyers résiduels ont pu être maîtrisés peu après 3 heures du matin. Une équipe de pompiers fribourgeois de Châtel-Saint-Denis s'est également rendue sur place, de même que plusieurs patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale, un équipage d'Ambulance Riviera, deux inspecteurs de l'ECA et le service de l'électricité.



Montreux



28.11.2022 – 1740 : accident

Une dame prend des photos depuis le bas de la Place du Marché dos au lac, lorsqu'elle chute du ponton en bois et atterrit sur les rochers bordant le lac, la moitié de son corps baignant dans l'eau. Des passants lui portent immédiatement secours en attendant l'arrivée des policiers et des ambulanciers. Souffrant d'une blessure à l'épaule, elle est acheminée à l'Hôpital Riviera Chablais.



30.11.2022 – 1450 : accident de la circulation avec fuite, ivresse et prise de médicaments

Une conductrice en état d'ivresse et sous l'influence de médicaments circule sur la route des Colondalles. Soudain, elle heurte avec sa voiture un mur situé à droite de la chaussée avant de s'immobiliser. Choquée, elle quitte ensuite les lieux à pied en abandonnant son véhicule. Une tierce personne signale la présence de la voiture accidentée sur la chaussée. Les policiers interviennent et retrouvent l'intéressée qui est acheminée au poste de police pour la suite de la procédure. Un dépanneur prend en charge l'automobile. Un rapport d'accident est dressé par Police.



Caux, 30.11.2022 – 2215 : accident de la circulation avec ivresse et blessés

Un automobiliste en état d'ivresse circule sur la route de Caux. Soudain, il dévie de sa trajectoire et heurte deux véhicules arrivant en sens inverse. L'intéressé et sa passagère sont blessés lors des chocs. Ils sont pris en charge par deux équipages ambulanciers et acheminés à l'Hôpital Riviera Chablais pour y recevoir des soins. Un rapport d'accident est dressé par Police.



Vevey



29.11.2022 – 0845 : accident de la circulation avec blessé

Un jeune motocycliste circule sur la rue des Bosquets en direction de l'avenue de Gilamont, lorsqu'il perd la maîtrise de son engin et chute lourdement au sol. Blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit à l'Hôpital Riviera Chablais. Un rapport d'accident est dressé par Police.



01.12.2022 - 1030 et 1330 : chien non tenu en laisse – musicien de rue sans autorisation

Un homme qui joue de la guitare dans le passage sous-voies Saint-Antoine sans autorisation est contrôlé par un policier à 10h30. Il lui est demandé de quitter les lieux et d'attacher son chien. L'intéressé est ensuite recroisé par une patrouille à 13h30 devant la gare CFF, avec son chien toujours détaché. Il est dès lors dénoncé à l'autorité compétente.



Veytaux



03.12.2022 - 2335 : accident de la circulation avec ivresse

Un automobiliste sous l'influence de l'alcool circule à l'avenue de Chillon. Occupé à consulter son téléphone portable, il dévie de sa trajectoire et heurte un véhicule correctement stationné sur la droite de la chaussée, avant de tenter de quitter les lieux. Une tierce personne nous signale l'accident. Les deux voitures sont prises en charge par une entreprise de dépannage. L'intéressé est auditionné, dénoncé à l'autorité compétente puis reconduit chez lui, deux enfants l'attendant à son domicile à Villeneuve.

Autres



Du 28 au 30 novembre 2022, cinq astreints ont participé au cours de répétition logistique à Rambert. Pendant ces trois jours, diverses tâches logistiques ont été effectuées, dont l'inventaire des équipements du bataillon.

Le 30 novembre 2022, un astreint aide à la conduite (AIC) a suivi une formation donnée par l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite) au Centre de formation de la protection civile vaudoise à Gollion, pour la mise en place de la cellule de crise préfectorale avec le Préfet du district et le Chef d'état-major. Les 1^{er} et 2 décembre, l'AIC a participé à la mise en place de la cellule de crise préfectorale du district (CCP) dans le PCR (Poste de commandement régional) de La Faraz.

En vue des essais d'alarmes qui ont lieu chaque année, le 1^{er} mercredi du mois de février, les cadres du domaine aide à la conduite (AIC) ont effectué leur cours à La Faraz, le vendredi 2 décembre 2022. Les cadres AIC ont également reçu une instruction axée sur l'engagement (IAE) portant sur la mise en place de la cellule de crise préfectorale en prévision de la survenance du risque de pénurie énergétique et le rôle des AIC au sein de cette structure.

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
28.11.22	Corseaux, Rte Lavaux	50 km/h	72 km/h	634	33	5.205 %
29.11.22	Jongny, Ch. Fontaine	30 km/h	39 km/h	*	5	*
30.11.22	Vevey, Bld Henri-Plumhof	50 km/h	61 km/h	*	6	*
01.12.22	Jongny, Ch. Fontaine	30 km/h	34 km/h	*	2	*
02.12.22	Blonay, Rte Pléiades	50 km/h	79 km/h	*	36	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	35'297	11	30	0.116 %
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	20'152	0	26	0.129 %